Le coin de la Hala'ha

Quand commencent «les neuf jours»?

A partir de Roch 'Hodech Av (cette année le mercredi 26 juillet 2006), on ne mange pas de viande et on ne boit pas de vin (sauf Chabbat) en souvenir des jours terribles qui aboutirent à la destruction du Temple de Jérusalem il y a presque 2.000 ans.

On ne fait pas de couture, on ne lave pas de linge (sauf pour les petits enfants ou les grands malades) et on ne repasse pas. On ne met pas de vêtements fraîchement lavés et repassés, sauf s'ils ont déjà été portés quelques instants avant cette période. On ne prend pas de bain et on évite les pratiques sportives dangereuses (par exemple la baignade en piscine ou à la mer).

On évite de passer en jugement.

On multiplie les dons à la Tsedaka (charité) comme il est dit : «Tsion sera rachetée par le jugement et ses habitants par la Tsedaka».

Qu'est-ce qu'un Siyoum?

Un «Siyoum» est une fête qu'on organise lorsqu'on a achevé l'étude d'un traité talmudique. Le Rabbi avait demandé qu'on organise un Siyoum pendant chacun des «neuf jours» puisqu'une telle joie sainte est permise durant cette période. On peut participer à un Siyoum en écoutant chaque jour à la radio juive une personne qui achève l'étude d'un traité du Talmud. Restez à l'écoute!



Joaillier - Horloger Agent officiel



13 Av. de Fontainebleau 94270 Le Kremlin Bicêtre (à 50m du Métro Pte d'Italie) Tél: 01 46 58 81 55

Fax: 01 49 59 05 25

Un an de Yechiva après le BAC c'est la meilleure préparation pour entrer en Fac! Une année de Torah avant les études donne à ta vie sens et plénitude.

Tu as 18 ans et envie de t'accomplir dans ton judaïsme, te plonger dans les livres sacrés et apprendre à être un bon Juif dans la cité, alors la YECHIVA pour étudiants OR MENACHEM

à MONTROUGE t'ouvre ses portes et t'offre un programme intensif, en internat, dans les meilleures conditions

Ton contact: Rav David MIMOUN 01 49 12 46 02 / 06 14 25 67 81

Après son succès de l'an dernier, te Gan Israël de Paris 19°

ouvre une

SECTION FILLES 12-15 ANS du 10 au 28 juillet 2006

Contactez-nous au 06 03 98 63 98

Programme spécial, activités surprises et encadrement diplômé

Centre de Vacances Gan Israël Pardess Hanna Pardess Mamach

Jeunesse Lubavitch - Toulouse 17, rue Alsace Lorraine

du 7 au 24 août 2006

- > Pour garçons de 8 à 12 ans à Camous (Hautes Pyrénées)
- > Pour Filles de 8 à 13 ans à ILHAN-BORDERES LOURON (Hautes Pyrénées)

Renseignements au 05 61 21 27 87 ou 01 44 52 72 98

S.A.R.L. Simon SERVICES

Peinture - Décoration Revêtement murs et sols Carrelage - Maçonnerie Recommandé Plomberie - Electricité par le Beth Loubavitch Menuiserie générale

Tél: 01 41 93 10 71 Fax: 01 41 93 10 74 Port. 06 11 40 21 19

4 Impasse Bonsecours 75011 Paris

point 6: Le spécialiste de la tenue de route

G.M.G AUTOS

1 & 3 rue paul Bourget - 75013 Paris Tél: 01 45 89 99 85 Fax: 01 45 89 78 13 gmc-auto.paris@points.fr

Pneus, freins, amortisseurs, échappement, vidange, parallélisme

Tarifs spéciaux aux lecteurs de la Sidra de la Semaine

Remise permanente sur pneumatiques grandes marques



sous le contrôle du Beth Din de Paris

Nouveau aux Lilas

LIVRAISON TOUT PARIS

RÉGION: BAGNOLET, MONTREUIL, PANTIN, LE RAINCY, PAVILLONS SOUS BOIS...

Ouvert toute la journée de IIh à 22h 30 Ouvert après Chabbat jusqu'à Îh du matin

01 43 63 59 86

Beth Din KINERETH Glat Lamehadrin CAFÉ vous propose

Livraisons de commander vos Chabbats

- Salades à l'unité 2 €
- les 10 salades au choix 15 €
- Plat de Chabbat : 10 € Couscous bouillon, Bkeïla, Loubia, Nikitoush, Gnaouïa, Blé Harissa
- Poulet rôti 12 € + 3 € accomp. • Rôti de dinde 15 € + 3 € accomp.
- Pâtisseries et 'Hallot

17 Esplanade des Abymes - 94000 Créteil Tél: 01 43 99 26 26

Chaussures, Prêt-à-Porter Masculin - Féminin

- > 71 Quai de Valmy 75010 Paris Tél: 01 42 45 38 80 (M° République)
- > 15 rue Ferdinand Duval 75004 Paris Tél: 01 48 04 35 33 (M° S. Paul)
- > 24 rue des Petits Champs 75002 Paris Tél: 01 42 96 02 36 (M° Pyramides)
- > 31 rue Maubeuge 75009 Paris Tél: 01 40 16 06 62 (M° Cadet)

Boucherie & Epicerie K - Market La qualité supérieure du Casher

Sous le contrôle du Beth Din de Paris

39, rue Reinnequin 75017 Paris

Livraison à domicile Tél: 01 42 27 58 25



Fenêtres PVC • Volets Roulants **Fermetures**

Boutique: 97 Bd Soult - 75012 Paris

Tél: 01 40 19 06 00

e-mail: boutique.paris12@carrésblancs.com

Séminaire d'étude européen 5766 à la montagne

Venez vivre l'étude de la Torah...

Jeunes gens du 30/07 au 20/08/06 Station "Les 2 Alpes" - Hôtel "Janrémon"

Jeunes filles du 06/08 au 20/08/06 Station "Alpes d'Huez" - Hôtel "Beausoleil"

Renseignements et inscriptions: Beth Loubavitch - 01 45 26 87 60

La Sidra de la Semaine



41

⊙ CHABBAT PARCHAT MATOT-MASSEÏ - (AVOT 1) - 22 JUILLET 2006 / 26 TAMOUZ 5766

39^è année

editorial

Un temps pour construire

Après le jeûne du 17 Tamouz, dans cette période de trois semaines qui s'étend jusqu'au 9 Av, c'est sans nul doute le Beth Hamikdach, le Temple de Jérusalem, qui occupe notre esprit et notre conscience. Il est en effet clair que, si c'est bien le début de l'exil millénaire du peuple juif que le calendrier souligne, cette perspective ne saurait limiter notre horizon. La tradition juive ne se vit pas dans la commémoration d'événements tragiques. Elle est d'abord espoir et action pour l'avenir. Il importe donc de laisser au temps qui passe toute sa portée positive, d'y vivre la grandeur du Temple plutôt que son abaissement.

Ce fut la réaction de nos Sages. Ne nous rapporte-t-on pas que l'un des plus grands d'entre eux, Rabbi Akiba, marchant avec ses pairs sur le lieu même où s'était élevé le Temple, se mit à sourire alors que ses compagnons se mettaient à pleurer ? Interloqués par son attitude, ceux-ci l'interrogèrent : "pourquoi pleurez-vous ?". "Mais nous sommes ici sur les ruines de ce qui fut la demeure de D.ieu", répondirent-ils, "comment ne pleurerions-nous pas? Comment peux-tu donc rire?". Rabbi Akiba eut alors ce mot resté célèbre : "Je ris car la destruction avait été annoncée et s'est réalisée. C'est ainsi la preuve que la reconstruction également annoncée interviendra à son tour!". L'histoire peut toujours être lue de manières différentes. Elle présente toujours ce double visage, nous laissant souvent choisir entre de telles attitudes contrastées. Car, d'une certaine facon, l'anecdote citée ouvre devant nous deux voies. La première est celle d'une tristesse noble et légitime. La seconde est celle d'une action entêtée. En notre temps d'exil, il est nécessaire de savoir que nous ne sommes pas les simples spectateurs d'une lointaine tragédie. Nous sommes les acteurs de notre hsitoire. Il nous appartient de changer la face des choses, de faire en sorte que le drame devienne allégresse.

En une époque où le lien même de notre peuple avec le Temple et le lieu où il s'éleva est parfois contesté, notre attachement à notre histoire est essentiel. C'est par l'acte qu'il trouve sa plus forte expression, acte de Torah et de Mitsvot, outil primordial de la reconstruction du Temple par la venue de Machia'h.

H. Nisenbaum

Vivre avec Paracha

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Matot Masseï:

le paradoxe de la souffrance

"Voici la terre qui te reviendra en héritage, la terre de Canaan selon ses frontières. Ton côté méridional commencera au désert de Tsin longeant Edom... la frontière occidentale sera la Mer Méditerranée... voici ta frontière du nord: de la Mer Méditerranée tu tourneras vers le Mont Hor... tu traceras pour toi-même la frontière orientale de Hatsarenan à Chefam...ce sera la Terre pour toi, selon ses frontières tout autour" (Nombres 34:2-12).

"Yehoudah a subi l'exil pour la souffrance et la grande servitude. Il a résidé parmi les nations mais n'a pas trouvé de repos ; tous ses assaillants l'ont confiné dans des frontières étroites (Bein Hamétsarim)" Meguilat Ei'hah (Lamentations 1 : 3)

A un moment ou un autre, nous nous trouvons tous devant un événement si terrible qu'il nous menace émotionnellement et psychologiquement. Comment affronter ces difficultés de notre vie quand tout apparaît obscur et que nous ne pouvons rien entrevoir au-delà des confins de notre propre douleur ?

A l'opposé de notre expérience des événements qui nous ébranlent, la Torah nous dit que "rien de mal ne vient d'En Haut". Cette déclaration de nos Sages implique que tout ce qui nous arrive est bon, de façon inhérente, car cela vient de D.ieu, le "paroxysme du bien". Mais comment concilier les vérités de la Torah avec la réalité telle que nous la percevons ?

Les moments de douleur

L'une des Parachyot que nous lisons cette semaine, Masseï, tombe toujours pendant la période connue sous le nom de "Bein Hamétsarim", les trois semaines qui séparent les jeûnes du 17 Tamouz et du 9 Av. Ces deux dates sont reconnues comme les plus tristes du calendrier juif. En fait, les événements qui eurent lieu en ces jours altérèrent dramatiquement le cours de l'histoire, la conséquence la plus notable en

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat MATOT-MASSEI

PROVINCE			
Strasbourg	21.03	Nice	20.47
Lyon	21.05	Nancy/Metz	21.10
Marseille	20.54	Grenoble	20.58
Bordeaux	21.23	Montpellier	21.00
Toulouse	21.10	Lille	21.29

PARIS & RÉGION PARISIENNE Entrée : 21h 24 Sortie : 22h 43

à partir du dimanche 16 juillet 2006 Heure limite du Chema : **9h 59** Pose des Tefilines : **4h 37**

Vivre avec Paracha Paracha

étant notre exil présent. C'est le 17 Tamouz que le service du premier Temple fut interrompu et que des brèches furent pratiquées dans les murailles du Second Temple. Le 9 Av, les deux Temples furent détruits. Les trois semaines sont donc une période de deuil ; il nous est interdit de célébrer des mariages, d'écouter de la musique, d'acheter de nouveaux vêtements et de ne rien faire qui donnerait lieu à une joie excessive.

Dans la Torah, rien ne vient par coïncidence, c'est la raison pour laquelle le fait que Matot Masseï soit toujours lu pendant les "Trois Semaines" indique que s'en dégage un thème commun. A première vue, pourtant, rien ne semble plus loin de la réalité. En effet, la Paracha Masseï renferme les instructions finales que D.ieu adressa au Peuple Juif avant son arrivée en Erets Israël, y compris la description des frontières exactes de la terre, alors que, par contraste, les événements des Trois Semaines eurent pour conséquence l'exil de la nation de cette même terre!

Pour pouvoir résoudre cette contradiction apparente, il nous faut tout d'abord examiner la dimension plus profonde des éléments que l'on vient de mentionner, à savoir la terre d'Israël et l'exil

Ce n'est pas par hasard si, parmi toutes les nations du monde, seule Israël reçut la qualification de "Terre Sainte". Selon les mots du Texte, c'est "la terre constamment sous le regard de D.ieu ; les yeux de D.ieu se portent sur elle tout le temps, du début de l'année à la fin de l'année". Quand nous vivons dans un état de liberté spirituelle, comme ce fut le cas durant les 810 années des Temples, c'est une terre dans laquelle les bénédictions de D.ieu se perçoivent directement, sans le voile obstruant de la nature, et où nous pouvons reconnaître que notre subsistance nous vient directement de D.ieu. Aussi, en termes spirituels, Erets Israël représente-t-elle la Divinité clairement manifeste dans la création.

Néanmoins, dans d'autres pays, D.ieu a choisi de cacher Sa présence derrière le voile de la nature. Par conséquent, nous associons notre subsistance avec le labeur de nos mains et non avec la bénédiction divine. Par essence, c'est cela l'exil, quand, même en "Terre Sainte", la nature apparaît comme la force contrôlant notre destinée et que nous ne sommes pas capables de percevoir l'esprit divin qui nous guide. "Nous ne voyons plus Tes merveilles" se lamente le juif exilé. En réalité, rien n'a changé, le monde est toujours contrôlé par le Créateur Divin de l'humanité, seule notre perception est altérée.

Bien qu'Erets Israël et l'exil soient des états antithétiques, c'est précisément la terre d'Israël, et plus précisément ses frontières, qui donnent la possibilité de l'exil. Tout comme au sens physique, les frontières mentionnées dans la Paracha délimitent l'étendue de la Terre Sainte, facilitant l'existence d'"autres terres", il en va de même au sens spirituel : le fait que la Divinité ne soit révélée que dans un "espace" limité signifie que tout autre "espace" reste dénué de cette révélation. En d'autres termes, le "voilement" de la Divinité vient du fait que sa manifestation est limitée. C'est pourquoi la possibilité de l'exil (le thème des Trois Semaines) est un résultat direct des limitations placées sur la "Terre d'Israël" (le thème de Masseï).

Cette explication élucide le lien entre la Paracha et "Bein Hamétsarim", d'une lumière quelque peu négative, c'est-à-dire que les restrictions portées sur Erets Israël permettent des tragédies comme celles qui eurent lieu le 17 Tamouz et le 9 Av. Néanmoins, si nous jetons un regard plus profond, un aspect complètement différent des faits se dévoile sous nos yeux.

Des moments de dépassement

Bien qu'à la surface l'exil apparaisse comme une punition terrible pour nos péchés, à un niveau plus profond, c'est tout le contraire qui est vrai : le défi de l'exil est ce qui libère les forces les plus grandes, les plus puissantes de notre âme.

Pendant presque 2000 ans nous avons souffert entre des mains étrangères. Et pourtant, malgré les régimes innombrables qui nous ont opprimés, à des époques différentes, dans des lieux différents, une constante a subsisté : notre foi inébranlable en D.ieu, Sa Torah et la Délivrance ultime. Rien de ce que vécut le Peuple Juif durant les "années d'or" de Jérusalem n'aurait pu exprimer un tel engagement émanant des profondeurs de l'âme. Seuls nous, qui vivons dans l'obscurité de l'exil, avons reçu le défi d'aller puiser au plus profond des ressources de notre âme, de notre quintessence où "Israël et D.ieu sont complètement Uns". Comme l'écrit le Psalmiste "Du fond de ma détresse j'ai appelé D.ieu, avec abondance, D.ieu m'a répondu". Par la détresse, nous pouvons accéder à notre fond véritable et illimité, l'étincelle divine qu'est l'âme. C'est le véritable but de l'exil : nous permettre d'accéder à nos possibilités infinies et de les exprimer.

Le même processus s'applique aux frontières de la terre d'Israël. Bien qu'elles représentent la limite de la manifestation divine dans le monde, c'est précisément cette obscurité qui réveille le véritable potentiel de l'âme.

C'est cette leçon que nous pouvons tirer de la Paracha et de la période actuelle de "Bein Hamétsarim". Nous ne devons pas ressentir les difficultés comme des expériences entièrement négatives mais comme les plus grandes occasions de grandir car elles nous obligent à aller puiser au fond de nous-mêmes et à y rechercher les richesses qui y sont enfouies. Et si ces situations dépassent souvent notre contrôle, l'attitude qui est la nôtre pour les affronter, elle, dépend de nous. Nous avons les capacités pour relever ces défis pour ce qu'ils sont : des opportunités pour grandir et se développer. Bien qu'il se puisse que nous ne comprenions jamais pourquoi certaines choses arrivent, en dernier ressort, elles peuvent, et donc doivent, faire de nous des gens meilleurs.

Etude du Séfer Hamitavot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

■ Dimanche 16 juillet - 20 Tamouz

Mitsva négative n° 294 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de punir une personne pour le péché qu'elle a commis sous contrainte, puisque, précisément, elle a agi sous la contrainte.

Mitsva négative n° 290 : Il nous est interdit de condamner un accusé (dans une affaire criminelle) sur la base d'une forte présomption même si elle conduit à une appréciation des faits pratiquement certaine.

■ Lundi 17 juillet - 21 Tamouz

Mitsva négative n° 279 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge de s'apitoyer sur celui qui a tué son prochain ou qui l'a privé de l'un de ses membres, au moment de fixer sa peine. Mitsva négative n° 277 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge de se laisser influencer par un sentiment de pitié à l'égard du pauvre au cours du procès au point de rendre un jugement en sa faveur sous l'emprise de la compassion. Au contraire, il doit traiter le pauvre et le riche sur un pied d'égalité et contraindre la partie contre laquelle le jugement doit être rendu à faire le paiement qui lui incombe.

Mitsva négative n° 275 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'honorer une des parties plus que l'autre pendant le déroulement du procès.

Mitsva négative n° 278 : C'est l'interdiction faite au juge d'infléchir son jugement en défaveur d'une des parties, parce qu'il s'agit d'un méchant et d'un pécheur.

Mitsva négative n° 273 : C'est l'interdiction faite au juge de commettre une iniquité dans l'exercice de la justice.

■ Mardi 18 juillet - 22 Tamouz

Mitsva négative n° 280 : Il est interdit au juge de fausser le droit des étrangers et des orphelins.

Mitsva positive n° 177 : Il s'agit du commandement nous incombant de traiter sur un plan d'égalité toutes les parties d'un litige et de permettre à chacun d'exprimer son point de vue, qu'il parle longuement ou succinctement.

Mitsva négative n° 276 : Il est interdit au juge de se laisser intimider par crainte de la perfidie et de la méchanceté d'un homme au point de ne pas rendre un jugement équitable contre lui. Au contraire, il doit prononcer sa sentence sans tenir compte du dommage que cet homme pourrait ensuite lui causer.

Mitsva négative n° 274 : Il est interdit au juge d'accepter un présent des parties, même si son intention est de rendre une sentence impartiale.

■ Mercredi 19 juillet - 23 Tamouz

Mitsva négative n° 315 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de maudire le juge.

Mitsva négative n° 281 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'écouter les déclarations de l'un des justiciables si ce n'est en présence de la partie adverse.

Mitsva négative n° 316 : Il nous est interdit de maudire le chef du peuple.

■ Jeudi 20 juillet - 24 Tamouz

Mitsva négative n° 317 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de maudire un Juif, qui qu'il soit.

Mitsva positive n° 178 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de témoigner devant les juges en indiquant tout ce que l'on sait.

■ Vendredi 21 juillet - 25 Tamouz

Mitsva positive n° 179 : Il s'agit du commandement nous enjoignant d'examiner à fond le témoignage des témoins et de les interroger minutieusement. C'est alors seulement que le jugement sera prononcé et que la décision sera communiquée.

■ Samedi 22 juillet - 26 Tamouz

Mitsva négative n° 291 : C'est l'interdiction qui a été faite au témoin d'émettre un avis à propos du procès lors duquel il est appelé à faire sa déposition. Il doit s'en tenir à faire sa déposition sur ce qu'il a vu, sans rien ajouter, en laissant soin aux juges d'apprécier librement la portée de son témoignage.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitavot aur notre aite www.loubavitch.fr aur le aerveur vocal LE'HAIM : 01 44 52 02 52

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Elysées 75008 Paris Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol 189 rue d'Aubervilliers 75018 Paris Tiré à 27.000 exemplaires ISSN 1762 - 5440

le Récit de la semaine

Souviens-toi de la mélodie!

Il y a quelques semaines, j'ai été invité à passer Chabbat à Las Vegas : je devais participer par ma 'Hazanout (chant cantorial) à l'inauguration d'une magnifique synagogue dont le rabbin est Rav Israël Shanowitz, émissaire du Rabbi dans cette capitale mondiale du jeu.

Durant le troisième repas de Chabbat, Rav Shanowitz me demanda de chanter des mélodies 'hassidiques pour accompagner les derniers moments du Chabbat. J'entamai donc le «chant de Poltava», un chant typiquement Loubavitch. Les convives m'écoutaient attentivement et se laissaient porter par le message et les sentiments reflétés par ce chant.

Je continuai avec un autre «Nigoun», une chanson sans paroles qui accompagne souvent les réunions 'hassidiques et que j'apprécie particulièrement. Entraîné par la musique, je remarquai cependant que l'un des convives ne me quittait pas des yeux : il semblait hypnotisé et, dès le début, ne bougea pratiquement plus. Quand je terminai, il semblait être sur des charbons ardents, il avait certainement un commentaire important à apporter à toute l'assistance. Il demanda la permission de raconter une histoire à propos de ce chant, permission qu'on lui accorda bien volontiers.

«Comme vous le savez, bien que je sois un fidèle de cette synagogue, j'ai passé la dernière fête de Pessa'h à Los Angeles. Avec toute ma famille, j'étais invité chez Rav Chlomo Cunin, le principal émissaire du Rabbi en Californie, qui est à la tête d'un énorme réseau de synagogues, écoles, centres de réhabilitation, centres communautaires etc... Durant notre séjour, il nous a raconté de nombreuses anecdotes, toutes plus intéressantes les unes que les autres mais l'une d'entre elles m'a vraiment bouleversé. Cela s'est passé, il y a à peu près 35 ans. Rav Cunin était alors un jeune homme qui débutait dans ses

activités communautaires : il donnait des cours et des conférences sur les campus universitaires dans tous les Etats-Unis. Il expliquait le judaïsme, tentait d'influencer les Juifs à mieux pratiquer les commandements, à étudier davantage les textes sacrés... C'était l'époque des Hippies : les étudiants se rebellaient contre toutes les autorités, les idées les plus bizarres étaient adoptées avec enthousiasme, il n'y avait plus de morale et d'éthique, rien ne devait être interdit.

Un jour, Rav Cunin se retrouva à l'Université Brandeis du Massachusetts. Il était prévu qu'il donne un cycle de conférences devant des centaines d'étudiants : comme cela arrivait régulièrement, là aussi un des étudiants n'arrêtait pas de le provoquer, de l'interrompre sans ménagement en cherchant à le ridiculiser. Il se prétendait complètement athée, ne croyant en rien : selon lui, ce monde n'avait pas de Créateur et aucune autorité supérieure ne le gouvernait. Les événements se déroulaient dans un chaos aveugle et rien n'avait d'importance.

Après plusieurs jours d'échanges d'idées dans la confusion et la quasi impossibilité de poursuivre une discussion courtoise à cause de cet étudiant perturbateur, Rav Cunin changea de tactique : il allait enseigner à ses interlocuteurs un chant 'hassidique : la musique n'est-elle pas la plume de l'âme ? Audelà de la logique et des arguments, une mélodie 'hassidique pouvait toucher le cœur du Juif le plus rebelle. Il chanta et recommença, encore et encore ; la plupart des étudiants chantaient maintenant avec lui sauf un : celui qui se définissait comme athée. Il était comme recroquevillé sur lui-même et on voyait que le chant perçait toutes les carapaces de son cœur : il écoutait intensément, comme s'il ne voulait perdre aucun des mouvements de cette mélodie si poignante.

Après le départ des autres étudiants, il s'approcha de Rav Cunin. Lui qui parlait toujours avec

assurance avait maintenant la voix étranglée par l'émotion : «Monsieur le rabbin ! Vous m'avez brisé avec cette mélodie! Je suis complètement bouleversé : jamais je n'aurais pensé que cela pouvait m'arriver !»

- Que se passe-t-il ? lui demanda gentiment Rav Cunin, peu rancunier.
- Voilà : je suis né et j'ai grandi dans une petite ville perdue au fond de l'Iowa, dans cet état américain connu pour ses immenses prairies et son nombreux bétail. Nous, les enfants, nous savions que nous étions juifs mais c'était tout. Notre grand-père, le père de ma mère, avait émigré d'Europe Centrale au début du siècle : il respectait strictement la cacherout et ne mangeait pas les repas de sa fille, ma mère. Il se nourrissait de fruits et légumes et disposait d'une petite casserole dans laquelle il faisait cuire des œufs ou des pommes de terre. Malgré ou à cause de notre différence d'âge, je l'aimais beaucoup et

nous avions de grandes conversations ensemble.

Un matin, alors que je me préparais à prendre le transport scolaire, il me fit asseoir sur ses genoux : «Je veux t'enseigner quelque chose d'important... une vieille mélodie 'hassidique. Souviens-toi toute ta vie de cette mélodie, mon petits-fils chéri, peut-être qu'un jour cela t'aidera !». Il s'est mis à chanter, les yeux fermés, comme s'il était en présence de son Rabbi là-bas, dans «le vieux pays», encore et encore... Bouche bée, je l'écoutai et me mis à fredonner avec lui. L'heure de partir à l'école arriva et je quittai mon grand-père.

Le soir quand je revins, mon grand-père n'était plus de ce monde : il avait été terrassé par une crise cardiague ...

Depuis ce jour, je tente de me souvenir de la mélodie que mon grand-père a chantée la dernière fois que je l'ai vu... Mais je n'ai jamais réussi. Malgré tous mes efforts durant des années, je n'ai pas pu m'en rappeler. Je suis arrivé à l'Université, j'ai rejeté toute croyance et tous les rituels. Combien de fois aije cru retrouver la mélodie de mon grand-père, je l'avais sur le bout de la langue mais... Quand vous avez commencé à chanter, j'ai réalisé que c'était la mélodie de mon grand-père ! Tout ce que j'avais enfoui dans ma conscience est remonté à la surface. C'était cela que mon grand-père avait chanté le jour de sa mort !»

Bien entendu, à partir de ce jour, le «rebelle» changea complètement d'attitude : il écouta attentivement Rav Cunin, but littéralement ses paroles et progressivement, son agressivité anti-religieuse disparut. Il accepta d'accomplir une Mitsva puis une autre... Certainement son défunt grand-père est maintenant fier de lui !» conclut Rav Cunin.

Depuis Pessa'h, continua le convive, je tente de me souvenir de ce «Nigoun», de cet air 'hassidique. Mais en vain! Et justement vous l'avez chanté!»

Un silence recueilli se fit autour de la table puis, après ce moment d'intense émotion, nous avons repris tous ensemble ce «Nigoun»...

Reb Mordechai Zigelbaum Si'hat Hachavoua traduit par Feiga Lubecki

Etincelles Machia'h

L'exil et la résidence de D.ieu

Le Midrach (Tanhouma, Nasso 16) enseigne que D.ieu créa le monde afin d'avoir une "demeure ici-bas", c'est-à-dire que le degré le plus bas de la création devienne le lieu privilégié de la résidence divine (Tanya, chap. 36).

Ce but ne fut pas complètement atteint dans le Sanctuaire construit par les Hébreux dans le désert non plus que dans le Temple bien que, dans l'un et l'autre cas, la Présence Divine soit apparue. C'est pendant le temps de l'exil que cette œuvre est réalisée. Alors, la matérialité du monde s'exprimant dans toute sa puissance, il revient au peuple juif de la spiritualiser par son action afin que cet aspect le plus bas de la création devienne la "résidence de D.ieu".

C'est ainsi qu'il faut comprendre le fait que, dans la structure du Sanctuaire, on trouve une allusion aux quatre exils successifs. Nos Sages (Tanhouma, Terouma 7) nous le précisent : "l'or" symbolise Babylone, "l'argent" représente la Mèdie et le "bronze", la Grèce. Quant aux "peaux de bélier teintes en rouge", elles correspondent à Edom, c'est-à-dire Rome. En effet, le but de la construction du Sanctuaire était bien de réaliser la "demeure de D.ieu" à partir d'éléments matériels. Toutefois, cela ne peut être atteint que pendant le temps de l'exil.

(d'après Likouteï Si'hot, vol. XVI, p. 293) H.N.

